SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE, 77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE

Bilan 2019

et

Perspectives 2020

Faire revivre hier : une passion d'aujourd'hui

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Carte d'identité

2019

Nom : Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie.
SIRET 510 315 039 00014 – APE 9499Z – Ancienne référence en préfecture : 772010631
Nouvelle référence en préfecture : W772000781
Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne : 29 septembre 1995 (Journal Officiel du 25 octobre 1995).

Siège social : Mairie du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).
Bureau, documentation et salle de réunion : Salle Meignen, 1 passage des Marjolets,
77820 Le Châtelet-en-Brie
(Ces locaux sont mis à la disposition de l'association par la commune).

Buts de l'association : selon ses statuts « l'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et de leurs habitants ».

Bureau de l'association
(Élu par l'assemblée générale du **10 février 2019** et la réunion du bureau en date du **13 février 2019**) :

. Jean-Claude RADIGON	Président
. Jacky BREUILLÉ	Secrétaire
. Jean-Jacques PIPAUD	Trésorier
. Jean-Jacques BRISEDOU	Membre
. Paul André MARY	Membre
. Jean-Michel REFIN	Membre
.Patricia PILLEUL-MARY	Membre

Rapporteurs aux comptes : Isabelle Bécel et Laurent Régnier
Compte bancaire au Crédit Agricole Brie-Picardie
Assurances : SMACL - 141 avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT CEDEX

Site internet : www.shcb77.fr
Mail : shcb77@orange.fr

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Compte rendu 2019
et perspectives 2020

RAPPORT MORAL 2019

Outre le fonctionnement normal de notre association où nous recherchons et étudions l'histoire du Châtelet-en-Brie, en 2019 nous avons répondu à diverses sollicitations et contacts. Je vous en parlerai en fin de rapport. Et que s'est-il passé d'autre ?

Par décence mes propos, sachez-le, resteront en dessous de la vérité : les actes sont toujours difficiles à traduire en paroles.

Notre assemblée générale s'est déroulée le samedi 16 février 2019. A l'issue de cette réunion statutaire nous avons apprécié un repas concocté par nos soins. « Entre la poire et le fromage » une mini conférence sur l'architecte et les réalisations de Pierre Victor Cuvillier a été présentée par Jacky. Le 19 février le bureau nouvellement élu s'est rassemblé et a élu en son sein le président, le trésorier et le secrétaire. Puis le budget 2019 a été élaboré.

Après ces formalités administratives liées au fonctionnement de l'association, notre première activité annuelle concerne l'exposition sur la libération du village le 26 août 1944 au collège Rosa Bonheur. Le montage a eu lieu le 12 mars et le démontage le 18 du même mois. Le professeur d'histoire du collège Rosa Bonheur qui nous sollicite maintenant régulièrement était ravi et nous a remercié de notre engagement à ses côtés. « L'attention et les réactions des élèves ont montré cette année encore tout l'intérêt de cette exposition permettant de lier l'histoire mondiale à l'histoire locale ».

L'Église récemment restaurée a accueilli l'évêque de Meaux, Monseigneur Jean-Yves Nahmias, qui est venu fin mars pour bénir l'édifice et toutes les transformations apportées. A cette occasion nous avions concocté une présentation iconographique de ces changements dans le style « avant / après ». L'exposition est restée quelques semaines en place.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Fin avril, le collège par l'intermédiaire de son principal a remercié notre association pour son implication dans la réalisation du CD réalisé par les élèves et ayant pour thème les légendes et mystères de Seine-et-Marne. Notre concours a porté essentiellement sur la légende de la Croix Mortier.

Le 4 avril 2019 le site du Château des Dames « lieu emblématique du patrimoine local seine-et-marnais » avait été retenu par le Département de Seine-et-Marne pour y tenir son 10ème salon départemental de la Mini-entreprise. En marge de cette manifestation, le département avait souhaité faire découvrir aux collégiens et accompagnateurs qui le souhaitaient, l'histoire de ces bâtiments. Des visites commentées du château ont été effectuées par des membres de la SHCB77. Ainsi une centaine d'élèves a bénéficié de cette découverte « inédite » de notre patrimoine. Nous profitons de cette réunion pour remercier M. le président du département Patrick Septier ainsi que la deuxième Vice-présidente en charge des finances, de l'éducation et des collèges, Mme Daisy Luczak.

Le 22 juin le château fut ouvert côté cour. Nous avions réalisé un panneau de présentation posé provisoirement à l'entrée des anciens communs. Ce panneau a depuis pris une forme définitive, à l'identique des ceux déjà répartis dans la commune (mairie, église, château, fontaine sainte reine). Il viendra ainsi compléter le mobilier signalétique déjà installé.

Le 23 juin fut lancée une nouvelle brochure destinée à la visite guidée de l'église. Sur ce triptyque figure le plan du monument annoté des emplacements des statues, tentures, vitraux et autres éléments remarquables de l'édifice. Vous pourrez voir quelques exemplaires de ce document dans la salle.

A partir de fin juin jusqu'à fin août nous avons été mobilisé par l'exposition sur le 75ème anniversaire de la libération du canton qui avait lieu à Sivry-Courtry. La municipalité de Sivry par l'intermédiaire de Claude Foucher, président du musée de l'aviation de Villaroche, nous avais sollicité afin de remonter notre exposition sur le sujet faite au Châtelet-en-Brie en 2015. Nous avons donc « upgradé » celle-ci de 3 nouveaux panneaux sur le Capitaine John Ramsay. Pendant une semaine après l'inauguration du 24 août une permanence fut organisée afin de montrer à tous ces évènements ayant eu lieu à proximité de chez eux. Les édiles locaux (Sivry, Fontaine le Port) furent ravis de cette belle initiative qui mettait leurs communes en lumière. Nous remercions à cette occasion madame le maire de Sivry pour son accueil chaleureux ainsi

que M. Léon Millet pour le prêt de nombreuses photos sur la libération de Fontaine-le-Port et l'inauguration de la stèle « Ramsay » faite en présence de la famille américaine de ce héros de la deuxième guerre mondiale. Le démontage eu lieu le 2 septembre 2019. Un repérage du lieu du crash a été fait avec Claude Foucher et le marquis de Gouvion-Saint-Cyr. Une erreur d'aiguillage n'a pas permis de retrouver le lieu exact de l'accident.

Comme tous les ans début septembre, le 7, nous avons présenté nos activités au forum des Associations, dans le but principal de regarnir les rangs de la SHCB77 par des bénévoles intéressés par l'histoire locale. Malheureusement on constate cette année comme les précédentes un certain désengagement pour ce genre d'activités « culturelles ».

L'implication des membres de la SHCB77 dans le tri et la gestion des archives est continue. En effet pour des raisons notamment d'assurance, nous demandons aux bénévoles des archives communales d'adhérer à la SHCB77 en tant que membre.

En ce début de mois de septembre nous avons inauguré le nouveau local des archives communales. Prévue à l'origine le 6 septembre la date avait été déplacée au 13. Le ruban fut coupé en présence de M le député de la circonscription, Jean-Louis Thieriot, M le sénateur Vincent Eblé, monsieur le président de la communauté de commune Brie des rivières et châteaux Christian Poteau et monsieur le Maire Alain Mazard. M Joseph Schmauch, conservateur en chef du patrimoine, directeur des Archives départementales de Seine-et-Marne arriva plus tard. Après une visite de ces nouveaux locaux, les discours protocolaires furent déclamés dans la salle annexe où une rétrospective de la « vie » des archives au Châtelet-en-Brie avait été réalisée sur 5 panneaux. Ainsi du grenier de l'hôtel de ville au bâtiment de « la scierie » ce sont 24 ans de pérégrination qui étaient exposés. A cette occasion, madame la préfète Béatrice Abollivier nous a adressé, à la municipalité et aux bénévoles de l'association, une chaleureuse lettre de félicitation.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Le 28 septembre nous avons été conviés à l'inauguration d'une présentation faite à la collégiale de Champeaux qui concernait Rodin et les visites effectuée par le maitre en ces lieux. Quelques documents avaient été fournis par la SHCB.

En fin d'année nous avons eu la visite de Toni Caporale, chef du service des archives notariales, communales et intercommunales aux Archives départementales de Seine-et-Marne. Il a constaté lui aussi le sérieux du travail effectué dans ce magnifique local.

Septembre est l'ouverture de la saison culturelle. Au archives départementale l'événement a été lancé en même temps que les journées européennes du patrimoine, le 21 septembre. Jean-Claude a répondu à son invitation et s'est rendu à cette manifestation. Le lendemain pour ces journées, la SHCB77 était de garde à l'église pour diffuser les brochures d'aides aux visites du patrimoine chatelain.

Nous mettons à disposition des habitants de la commune le fruit de nos recherches par l'intermédiaire du journal municipal. En 2019 nous avons abordé les sujets suivants :

- L'histoire de nos chemins, de nos routes et de nos rues (livre à paraître en 2020)
- Le grand hiver de 1709 au Châtelet-en-Brie
- L'histoire de Sainte-Gemme : la ferme, la chapelle et la croix
- Inventaire après décès de Paul Auger, Le Traveteau, 1747 (2e partie)

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Remercions cette année, Patricia et André pour la rédaction de ces deux pages très attendues du « Vivre au Village », « la SHCB77 raconte… ».

Traiter de l'Histoire exige aussi de connaître nos institutions et les locaux de la République. Cette année grâce à André et à notre député Jean-Louis Thiériot nous avons pu visiter l'Assemblée Nationale. Cette visite instructive a été suivie d'une visite des Invalides. Au départ prévu le 15 octobre la visite a été repoussée au 28 octobre suite à des changements d'agenda dans le fonctionnement de l'Assemblée. Nous remercions ici le président et les membres du bureau du CLCE pour l'aide financière apportée à cette visite et notamment la prise en charge du bus. Notons que ces reports de dates ne facilitent pas l'organisation de tels événements. Mais devons-nous ester en justice contre l'Assemblée pour ces changements désobligeants ?

Depuis l'année dernière nous nous sommes rapprochés de nos amis de « Mémoire de Blandy ». Nous avons donc participé à leur forum le 13 octobre 2019. Cette année était retracée l'histoire des écoles du village. Une exposition de diverses photos de classe a intéressé beaucoup de blandinois. Cela ne vous rappelle rien ?

La recherche et l'étude historique du village et de ses environs constitue une part essentielle des activités des membres actifs :

- Christian s'occupe des recherches aux archives nationales à Paris, au centre des archives militaires de Vincennes ou aux archives départementales des Yvelines à Versailles ;
- Jean-Jacques B. a terminé son ouvrage sur le château des Dames. Il fait maintenant des recherches sur un personnage chatelain haut en couleur.
- Catherine continue d'enregistrer et de classer nos propres archives.
- Brigitte retranscrit les articles de presse concernant Le Châtelet-en-Brie.
- Odile et Michelle retranscrivent informatiquement divers documents qu'elles décryptent (inventaires après décès, actes notariés, etc.). Elles sont actuellement sur tout ce qui concerne l'église, ce qui permettra à terme de refaire l'histoire de ce monument classé.
- Jean-Michel, a corrigé et mis en page le texte de Martial de Maindreville qu'il a écrit sur son passage à la Glazière. Il s'est plongé maintenant dans l'eau au Châtelet !
- Jean-Jacques P., continue de numériser et d'indexer toutes les images sur un logiciel approprié.
- Jacky a abandonné la mise en page du livre conçu et écrit par Jean-Jacques B. sur les routes, rues et chemins du Châtelet-en-Brie. C'est maintenant Vanessa qui s'y colle. Après 4 lectures/corrections et un ultime travail de la part de l'auteur, le livre sera prêt pour l'impression.
- Dominique et Jean-Pierre hantent les brocantes et vide-greniers à la recherche de « rossignols » pouvant nous intéresser.
- Raphaël, notre jeune espoir, est pris par ses études à Strasbourg.
- Magali se lance dans des recherches sur l'église, ses origines etc…
- Et Jean-Claude pilote la formule 1 SHCB77

Nous ne pouvons terminer le bilan de l'année écoulée sans parler de notre site internet. S'il fallait résumer, nous pourrions dire qu'il est connu internationalement et par la même occasion le Châtelet-en-Brie par l'intermédiaire de la SHCB77. Preuve en est, nous avons été contactés par la ville de Dijon, Saint-Nazaire, le collège de Nyons-Marens (Suisse). Toutes ces institutions avaient remarqué sur le site la photo de la distribution du lait dans les écoles, préconisée par Pierre Mendes France en 1954. Le formulaire de contact du site a été très utile. Autre contact établi, celui avec quelques érudits et/ou élus de Bois-le-Roi qui souhaitent mettre en valeur l'histoire de leur commune. La rencontre ayant eu lieu début janvier 2020, nous vous en parlerons dans le rapport de l'an prochain.

Comme vous pouvez le constater nous avons du travail. D'autant plus que certains travaux ne peuvent être exécutés actuellement que par une seule personne : la mise en page et la préparation de nos écrits (livres, brochures, articles…). Si vous connaissez dans votre entourage une personne intéressée et compétente dans ce domaine, glissez-lui discrètement à l'oreille que la SHCB77 a besoin d'elle … Comme elle a besoin de tout bénévole passionné d'histoire.

Projets pour 2020

- L'exposition sur la libération du Châtelet-en-Brie le 26 aout 1944 à remonter au Collège Rosa Bonheur ;
- La sortie du livre sur les rues et chemins ;
- Les journées du patrimoine ;
- La préparation du livre sur le château des Dames.

Voilà relatés les différents faits passés et à venir de notre association et qui constituent le rapport moral de l'année 2019.

Merci de votre attention.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Mise à jour le 30 décembre 2019

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RAPPORT FINANCIER 2019

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	**1 090,32 €**	**70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**104,00 €**
Prestations de service	- €		
Achat matières et fournitures	507,88 €	Vente" jeu de cartes ..."	10,00 €
Autres fournitures	582,44 €	Vente livre "Notice historique..."	- €
61 - Services extérieurs	**156,90 €**	Ventes livres «Histoire d'écoles»	- €
Locations	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	- €
Entretien et réparation	- €	Vente "Aquarelles de mon village"	60,00 €
Assurance	156,90 €	Vente livres divers (bourse aux livres)	34,00 €
Documentation	- €	**74 - Subventions d'exploitation**	**1 300,00 €**
62 - Autres services extérieurs	**2 214,24 €**	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
Matériel Informatique	299,90 €	Région(s) :	- €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	39,06 €	Département(s) :	300,00 €
Publicité, publication	22,31 €	Intercommunalité(s) : EPCI	- €
Déplacements, missions	841,68 €	Commune(s) :	1 000,00 €
Achat repas AG	962,49 €	Organismes sociaux (détailler) :	- €
Services bancaires, autres	48,80 €	Fonds européens	- €
63 - Impôts et taxes	**- €**	L'agence de service et de paiement (ex- CNASEA)	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Autres établissements publics	- €
Autres impôts et taxes	- €	Aides privés	- €
64 - Charges de personnel	**- €**	**75 - Autres produits de gestion courante**	**2 603,44 €**
Rémunération des personnels	- €	Produit divers	52,50 €
Charges sociales	- €	Repas AG	1 125,00 €
Autres charges de personnels	- €	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	1 425,94 €
65 - Autres charges de gestion courante	**- €**	**76 - Produits financiers**	**- €**
66 - Charges financières	**- €**	**78 - Reprises sur amortissements et prov.**	**- €**
67 -Charges exceptionnelles	**- €**		
68 - Dotation aux amortissements	**- €**		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**3 461,46 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**4 007,44 €**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
	- €		- €

Report bancaire antérieur : 7 060,19 €
Soit un résultat de 545,98 €, positif pour l'exercice
et un solde comptable au 31 décembre 2019 7 606,17 €, positif pour l'exercice
ou un solde de banque au 31 décembre 2019 7 622,88 €, correspondant au relevé bancaire

Date 8 février 2020

Le Trésorier (Nom et signature)

Pr pard. J.S

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

BUDGET 2020

CHARGES	Montant	PRODUIT	Montant
CHARGES DIRECTES		**RESSOURCES DIRECTES**	
60 - Achats	**1 200,00 €**	**70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**140,00 €**
Prestations de service	- €		
Achat matières et fournitures	300,00 €	Vente" jeu de cartes ..."	20,00 €
Autres fournitures	900,00 €	Vente livre "Notice historique..."	40,00 €
61 - Services extérieurs	**160,00 €**	Ventes livres «Histoire d'écoles»	10,00 €
Locations	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	20,00 €
Entretien et réparation	- €	Vente "Aquarelles de mon village"	50,00 €
Assurance	160,00 €	**74 - Subventions d'exploitation**	**1 300,00 €**
Documentation	- €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
62 - Autres services extérieurs	**8 686,84 €**	Région(s) :	- €
Matériel Informatique	700,00 €	Département(s) :	300,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	450,00 €	Intercommunalité(s) : EPCI	- €
Publicité, publication	6 500,00 €	Commune(s) :	1 000,00 €
Déplacements, missions	180,00 €	Organismes sociaux (détailler) :	- €
Achat repas AG	800,00 €	Fonds européens :	- €
Services bancaires, autres	56,84 €	L'agence de service et de paiement (ex-CNASEA, emplois aidés)	- €
63 - Impôts et taxes	**- €**	Autres établissements publics	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Aides privés	- €
Autres impôts et taxes	- €	**75 - Aures produits de gestion courante**	**1 956,84 €**
64 - Charges de personnel	**- €**	Produits divers	306,84 €
Rémunération des personnels	- €	Repas AG	1 000,00 €
Charges sociales	- €	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	650,00 €
Autres charges de personnels	- €	**76 - Produits financiers**	**50,00 €**
65 - Autres charges de gestion courante	- €	**78 - Reprises sur amortissements et prov.**	**6 600,00 €**
66 - Charges financières	- €		
67 -Charges exceptionnelles	- €		
68 - Dotation aux amortissements	- €		
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**10 046,84 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**10 046,84 €**

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Statuts .....page 12

Annexe n° 2 :

Relevé d'identité bancaire .....page 14

Annexe n° 3 :

Attestation d'assurance .....page 15

Annexe n° 4 :

Avis d'insertion au Journal Officiel .....page 17

Annexe n° 5 :

Déclaration à la préfecture .....page 19

Annexe n° 6 :

Certificat d'inscription INSEE (SIREN) .....page 20

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Statuts

Adoptés par l'Assemblée générale constitutive, modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 1996, puis par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1997

Article premier : dénomination

Il est créé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et ayant pour titre : SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE.

Article 2 : objet

L'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île de France et de leurs habitants.

Pour atteindre ses buts, l'association peut organiser, autant que nécessaire, des réunions, conférences et manifestations diverses, des voyages, séminaires et sessions d'étude ; elle peut rassembler, collectionner, exposer, reproduire, publier et diffuser gratuitement ou à titre onéreux les résultats de ses recherches et études et, plus généralement, tous documents écrits ou audiovisuels ayant un lien avec les buts qu'elle poursuit.

Article 3 : siège social

Son siège social est situé à la mairie du Châtelet-en-Brie. Il peut être déplacé par simple décision du bureau de l'association.

Article 4 : membres

Pour être membre de l'association, il faut :

- adhérer aux présents statuts et faire siens les buts de l'association ;

- faire par écrit une demande d'adhésion auprès du bureau de l'association et recevoir son agrément ;

- payer une cotisation dont le montant minimum est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Article 5 : radiation

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation pour non paiement de la cotisation, l'exclusion prononcée par le bureau pour non respect des statuts ou pour action nuisant délibérément à l'association ou en contradiction avec les buts qu'elle poursuit. Appel de la décision d'exclusion peut être interjeté devant l'assemblée générale.

La radiation, quel qu'en ait été le motif, ne peut entraîner un remboursement total ou partiel de la cotisation.

Article 6 : assemblée générale ordinaire

La direction de l'association appartient à l'assemblée générale de ses membres.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année sur convocation du bureau, à une date fixée par celui-ci entre le 1er janvier et le 15 février. Elle entend le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le rapport du ou des rapporteurs aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre peut désigner un autre membre de l'association pour le représenter, aucun membre ne pouvant cependant être le mandataire de plus de deux adhérents.

Au cours de sa réunion, l'assemblée générale ordinaire élit les membres du bureau et les rapporteurs aux comptes.

Article 7 : assemblée générale extraordinaire

En dehors de ses réunions ordinaires, l'assemblée générale peut être convoquée par le bureau en réunion extraordinaire. Cette convocation est de droit si le quart, au moins, des adhérents en fait, par écrit, la demande au président.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire doit être accompagnée de l'ordre du jour de la réunion : aucune question ne peut être débattue en assemblée générale extraordinaire si elle n'a pas été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

Article 8 : bureau

Dans l'intervalle de ses réunions, l'assemblée générale confie la direction de l'association au bureau.

Le bureau est composé de sept membres élus par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un membre du bureau, celui-ci pourvoit à son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire, le bureau élit en son sein un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, et un trésorier.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile ; il peut déléguer, de façon temporaire ou permanente, la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs autres membres du bureau, sous réserve de l'approbation de cette délégation par le bureau.

Article 9 : ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres ;

- des dons de ses membres ou de tiers non membres de l'association ;

- des subventions qui pourraient lui être accordées ;

- des recettes éventuellement produites par ses activités.

Le président de l'association peut ouvrir tout compte courant ou compte d'épargne postal ou bancaire au nom de l'association ; il peut, lui même ou, par délégation, un autre membre du bureau, signer tout chèque, mandat, ordre de virement et, plus généralement, toute pièce comptable.

L'exercice comptable de l'association commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 : règlement intérieur

Un règlement intérieur portant sur les points non précisés dans les présents statuts peut être adopté et éventuellement modifié, sur proposition du bureau, par l'assemblée générale décidant à la majorité simple.

Article 11 : modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 12 : durée et dissolution

L'association est créée pour une durée illimitée. Elle peut cependant être dissoute par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la commune du Châtelet-en-Brie ou aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Non communicable

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Assurance

SMACL ASSURANCES GROUPE VYV

> **Pour tout renseignement**
05 49 32 34 96
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00 et
vendredi de 8 h 30 à 17 h 00
Fax : 05 49 32 33 57
asa@smacl.fr

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Réf : 119582/F – G-FLON

Attestation d'assurance
ASA Responsabilité civile
> Période du 01/01 au 31/12/2020

> Assuré :
SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE – MAIRIE DU CHATELET-EN-BRIE – RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 77820 LE CHATELET EN BRIE

> Sociétaire : n° 119582/F ; Contrat : n° 6010-0001

SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris des glaces.

> Montant des garanties :

Tous dommages confondus :	6 115 000 €, dont :
- dommages matériels :	3 000 000 €
- locaux occasionnels d'activité :	300 000 €
- défense et recours :	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Fait à Niort, le 19 décembre 2019
Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD
Directeur Marchés

page 1 / 1 - Attestation V1 (09/2014)

SMACL Assurances
smacl.fr
141, avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56
Fax : +33 (0)5 49 73 47 20
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SMACL ASSURANCES GROUPE VYV

> Pour tout renseignement
05 49 32 34 96
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 - le vendredi de 08h30 à 17h00
asa@smacl.fr

PN-TRV-GVC-021 / V1.5

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE DU CHÂTELET-EN-BRIE
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Attestation d'assurance
Responsabilité générale

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

2019123191103011045330417 - doc 1 / 1 - page 1 / 1

> Assuré : 119582/F - SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE MAIRIE DU CHÂTELET-EN-BRIE RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 77820 LE CHATELET EN BRIE

Au titre du contrat ASA Responsabilité civile N° 6010-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **6 115 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment:

Garanties	Montants
Dommages matériels	3 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité	300 000 €
Défense et recours	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 19 décembre 2019
Pour SMACL Assurances,

Grégory GIRAUD
Directeur Marchés

1 / 1

SMACL Assurances
smacl.fr
141, avenue Salvador-Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Tél. : +33 (0)5 49 32 56 56
Fax : +33 (0)5 49 73 47 20
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605
papiers
Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

127e année. – N° 43 Le numéro : 3,70 F 25 octobre 1995

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – *Un an :* France et outre-mer : **80 F** ; étranger : **167 F**
Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1er juillet 1901

FONDATIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990

JOURNAL OFFICIEL

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Standard : **(16-1) 40-58-75-00** *Service associations :* **(16-1) 40-58-75-96** ou **(16-1) 40-58-75-72** *Abonnements :* **(16-1) 40-58-78-78**

Smacl ASSURANCES
Assure ton ville, assure ton vie

> Pour tout renseignement
05 49 32 34 96
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00
Fax : 05 49 32 33 57
asa@smacl.fr

Ref : 119582/F –

Attestation d'assurance
ASA Responsabilité civile
> Période du 01/01 au 31/12/2018

> Assuré :
SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE – MAIRIE – 77820 LE CHATELET EN BRIE

> Sociétaire : n° 119582/F

SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général, qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris des glaces.

> Montant des garanties :

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

sportives ; favoriser l'intégration de ses membres au sein de la société française (formation, emploi, administration, logement, etc.). *Siège social :* chez M. Dudi-Langa, 5, rue Joachim-du-Bellay, Mezereaux, 77000 Melun. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1856 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **OZ' MUSIC.** *Objet :* promotion et découverte par tous les moyens techniques et intellectuels des activités artistiques et culturelles en direction de la jeunesse, en France et à l'étranger. *Siège social :* mairie, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1857 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE.** *Objet :* recherche et étude historiques sur Le Châtelet-en-Brie et sa région. *Siège social :* mairie, 77820 Le Châtelet-en-Brie. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1858 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **AMICALE DES BOIS DE VILLEBERT ET DE LA FERME DES ROCHES.** *Objet :* pratique de la chasse (groupe de chasseurs). *Siège social :* ferme des Roches, route de Villebert, à Courtomer, 77390 Verneuil-l'Etang. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1859 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE FONTAINE-LE-PORT.** *Objet :* favoriser toutes les initiatives tendant à améliorer le fonctionnement de l'école ainsi que les rapports entre le personnel enseignant et les parents d'élèves. *Siège social :* 1, passage de la Fauvette, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1860 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES PERSONNES AGEES D'OZOIR.** *Objet :* aider et défendre les personnes âgées locataires de la résidence du Parc à Ozoir afin de préserver leurs droits. *Siège social :* chez Mme Bouclet, 34, rue Jean-Cocteau, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration :* 29 septembre 1995.

1861 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LA PALME AQUADEMIQUE DU LOING MORETAIN.** *Objet :* pratique de l'éducation physique et des sports ; développer et favoriser sur le plan sportif et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que celle de tous les sports et activités subaquatiques et connexes. *Siège social :* mairie, 26, rue Grande, 77250 Moret-sur-Loing. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1862 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES AMIS DES DEMEURES DE LA FORET.** *Objet :* développer et promouvoir les activités culturelles, loisirs de plein air et les voyages. *Siège social :* chez Mme Giavitto (Laurence), 15, rue des Manouvriers, 77135 Pontcarré. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1863 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **HUSKY !** *Objet :* promotion, connaissance, valorisation, assistance et sauvegarde de la race canine des nordiques. *Siège social :* chez M. et Mme Fontaine, 35, rue de Châtres, 77220 Presles-en-Brie. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1864 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **MARIE-CHRISTINE ET SES FAVINETTES.** *Objet :* danse auprès des amicales, foyers afin de leur offrir détente et spectacle lorsqu'ils solliciteront le concours de l'association. *Siège social :* 4, rue des Fossés, 77710 Lorrez-le-Bocage-Préaux. *Date de la déclaration :* 3 octobre 1995.

1865 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES ECURIES DE LA ROSIERE.** *Objet :* promouvoir le cheval et les activités équestres ; organiser des manifestations équestres. *Siège social :* chemin de la Rosière, 77220 Tournan-en-Brie. *Date de la déclaration :* 4 octobre 1995.

1866 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **UNION AMICALE DES BRETONS D'ILE-DE-FRANCE.** *Objet :* réunir les Bretons de la région parisienne ; les aider amicalement et financièrement dans la recherche d'un emploi et d'un domicile. *Siège social :* 41, rue Madeleine-Michelin, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration :* 4 octobre 1995.

1867 – Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **CULTURE JEUNE.** *Objet :* promouvoir des activités culturelles et sportives ; développer un partenariat avec la ville de Melun. *Siège social :* maison de quartier Robert-Schuman, 77000 Melun. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1868 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **GENERATION AVENIR.** *Objet :* activité pédagogique. *Siège social :* lycée Jules-Ferry, 4, rue Henri-Dunant, 77527 Coulommiers Cedex. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1869 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **SECTION BADMINTON QUINCY-VOISINS (S.B.Q.V.).** *Objet :* promouvoir le badminton ; projet de compétitions, tournois, loisirs ; animation au sein du village. *Siège social :* chez Mme Fauvet (Sylvie), 19, rue Braunston, 77860 Quincy-Voisins. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1870 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **FUTSAL ASSOCIATION DE NOISIEL (F.A.N.).** *Objet :* mettre en avant les capacités techniques et physiques des jeunes au service d'une discipline désireuse de promouvoir d'autres notions importantes fondamentales comme le jeu en collectivité, le respect d'autrui. *Siège social :* mairie, 26, place Emile-Meunier, 77186 Noisiel. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1871 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **CROISSY-BEAUBOURG CHATS ERRANTS.** *Objet :* protection, stérilisation et tatouage des chats errants de Croissy-Beaubourg. *Siège social :* 8, rue de la Garenne, 77183 Croissy-Beaubourg. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1872 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION MUNICIPALE JOUARRE FETES ET LOISIRS.** *Objet :* animer, favoriser et soutenir par tous les moyens en sa possibilité toutes œuvres de caractère culturel et organiser l'animation et les loisirs pour les habitants. *Siège social :* mairie, 2, rue Montmorin, 77640 Jouarre. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1873 – Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION DES ELUS... MINES DU CŒUR.** *Objet :* créer, organiser, participer ou aider gratuitement des fêtes intercommunales dans un esprit d'amitié, de fraternité et de solidarité au-delà de toutes idées politiques ou confessionnelles. *Siège social :* mairie, 77410 Villevaudé. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1874 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION D'ANIMATIONS SPORTIVES DE LOISIRS.** *Objet :* animer et organiser des activités physiques et sportives de loisirs et des manifestations. *Siège social :* mairie, 77620 Egreville. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1875 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LE PONEY-CLUB DU BOIS.** *Objet :* faire pratiquer l'équitation (poneys et chevaux) sous toutes ses formes ; initier, former et perfectionner les cavaliers ; préparer aux examens fédéraux et des brevets d'Etat d'enseignants ; organiser des stages ; prendre en pension des poneys et des chevaux ; organiser des compétitions officielles ; promouvoir le poney, le cheval et les activités équestres. *Siège social :* 44, rue des Courlus, 77690 Montigny-sur-Loing. *Date de la déclaration :* 5 octobre 1995.

1876 – Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION DE L'ECOLE OLIVIER-METRA.** *Objet :* coopérative scolaire. *Siège social :* école primaire Olivier-Métra, 2, rue de Verdun, 77590 Bois-le-Roi. *Date de la déclaration :* 6 octobre 1995.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Vie Associative
Bureau 615
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex
01 64 41 58 00 matin

Le numéro W772000781 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION

de l'association n° W772000781

Ancienne référence de l'association : 0772010631

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de Seine et Marne

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **22 février 2018**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE

dont le siège social est situé : Mairie
77820 Le Châtelet-en-Brie

Décision(s) prise(s) le(s) : **10 février 2018**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Melun, le 22 février 2018

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Philippe SIBEUD

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

INSEE
CHAMPAGNE ARDENNE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)

003009 / 006017

SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE
77820 LE CHATELET-EN-BRIE

Tél : 03 26 48 60 00
Fax : 03 26 48 61 15

A la date du 5 Février 2009

Description de l'entreprise ou de l'organisme	
Identifiant SIREN	510 315 039
Identifiant SIRET du siège	510 315 039 00014
Désignation	SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	29/09/1995

Description de l'établissement concerné		
Identifiant SIRET	510 315 039 00014	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	MAIRIE 77820 LE CHATELET-EN-BRIE	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	29/09/1995	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée	
Evénement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	29/09/1995
Référence : déclaration n°	D51776612374 Transmise par INSEE CHAMPAGNE ARDENNES

***IMPORTANT** : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).*

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale de CHAMPAGNE ARDENNE 10 RUE EDOUARD MIGNOT 51079 REIMS CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE